

Retours de Conseil Municipal Séance du 26 juin 2008

Conseil municipal à l'ordre du jour long (18 points) sans relief particulier a priori mais au cours duquel certaines pratiques ou positions que la liste Croissy Autrement dénonçait dans la campagne des municipales ont été reprises, sans surprise hélas.

Points principaux - Faits marquants

Règlement intérieur

Comme on pouvait s'y attendre après la séance de la commission des finances qui avait examiné le projet, la majorité municipale a refusé de prendre en compte notre proposition visant à garantir que la programmation des dates de réunions des commissions soit compatible avec le délai de convocation du Conseil Municipal pour que les projets présentés en CM puissent intégrer le résultat du travail des commissions. De plus, le nouveau règlement intérieur réduit le délai de convocation des commissions.

La majorité municipale montre ainsi le peu de cas qu'elle fait du travail des commissions. Au mieux, utilise-t-elle la facilité, qu'elle s'accorde, d'introduire en séance des modifications mineures et en nombre « raisonnable ». Ironie du sort ou cynisme de la situation, c'est par ce moyen que deux propositions de notre part faites en commission ont été traitées (convocation par voie dématérialisée uniquement sur demande, possibilité pour un conseiller de se faire remplacer de plein droit en commission).

Notre intervention a fait ressortir le manque d'ambition de la majorité municipale qui considère finalement ce texte comme administratif et non comme un moyen d'assurer et d'améliorer l'exercice de la démocratie locale.

Les élus de Croissy Autrement se sont abstenus lors du vote.

Commission des Intercommunalités

Cette commission est créée dans le but de préparer la position de Croissy vis-à-vis des instances intercommunales comme la CCBS, le SIABS ...

Sont élus :

Majorité : P. Arnold, F. André, R. Martin, C. Ghipponi, B. Machizaud. P. Langlois

Croissy Autrement : D. Boisdé

Croissy et Vous : P. Burger

A noter le peu de parité de cette commission !!!

A savoir : il y a aura possibilité pour les conseillers d'y participer en tant qu'auditeur.

Noté : F. Genestier (majorité) est intervenue pour regretter de ne pas faire partie de cette commission alors qu'elle souhaite être informée de tout ce qui concerne l'environnement et y exercer sa responsabilité. A suivre ...

Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

La finalité de ce projet est la protection de l'équilibre des commerces au centre de Croissy. Le moyen principal est la préemption par la commune lors de la vente d'un commerce qui ferait disparaître le commerce concerné (ex : cession d'un commerce de bouche pour le transformer en agence bancaire ou immobilière).

Les élus de Croissy Autrement ont voté cette disposition (qui faisait partie du programme de leur liste) tout en insistant sur le fait que :

- l'exercice du droit de préemption est un moyen d'action ultime.
- son usage éventuel serait grandement justifié et facilité par l'établissement d'orientations pour le commerce de Croissy (identification des besoins, des manques ou surabondances, affichage des équilibres souhaités et des inflexions utiles).
- ces orientations sont à établir en concertation avec toutes les parties prenantes (commerçants, consommateurs) et devront intégrer le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui reste à entreprendre pour le développement de Croissy à moyen terme.

Confirmation de positionnement politique : les élus de Croissy et Vous ont voté contre après avoir longuement soutenu que ce projet était une atteinte à la liberté du commerce et des commerçants.

Signatures de conventions

Jeunesse de Croissy : les élus de Croissy Autrement ont saisi l'occasion pour insister sur le fait que cette association joue un rôle d'animation sportive important pour Croissy (mission d'Intérêt Général inscrit dans le texte de la convention). Son avenir et ses relations sont à consolider notamment par l'introduction d'engagements réciproques dans la convention.

Amis de la Première Enfance et crèche associative Les Petits Pas : Au delà du renouvellement des conventions, les élus de Croissy Autrement sont intervenus pour connaître l'évolution de la situation financière de la crèche Les Petits Pas et de sa pérennité (notamment avec le bail locatif lié à ses locaux). Celle-ci s'est rétablie grâce à l'acceptation par les parents de la hausse des droits d'adhésion et à certaines mesures de réduction de dépenses. Le risque lié à la location des locaux n'a pas évolué. La situation de la crèche fera prochainement l'objet d'une analyse en commission.

Les élus de Croissy Autrement ont voté le renouvellement des conventions.

Règlement intérieur de la restauration scolaire

Les élus de Croissy Autrement ont regretté la rigidité du système qui impose aux familles un délai de 5 jours ouvrés pour modifier ponctuellement l'inscription de leurs enfants. Ils ont déploré les contraintes imposées par le nouveau prestataire (en liaison froide) qui exige de connaître 5 jours à l'avance le nombre exact de repas à servir (A croire que les repas seraient réalisés 5 jours avant leur consommation !!) Ils se sont abstenus sur ce vote.